



Communauté de communes

**Golfe de
Saint-Tropez**

12 communes s'engagent pour un territoire durable

CAVALAIRE-SUR-MER • COGOLIN • GASSIN • GRIMAUD • LA CROIX-VALMER • LA GARDE-FREINET • LA MOÛLE
LE PLAN-DE-LA-TOUR • RAMATUELLE • RAYOL-CANADEL-SUR-MER • SAINT-TROPEZ • SAINTE-MAXIME

 www.cc-golfedesainttropez.fr

ZERO PHYTO DURABLE **Oui, mais comment ?**

 **Mardi 4 juillet 2017**
Complexe sportif des Blaquières à Grimaud



Nos Cours d'eau

Gisèle et fleuves côtiers du golfe de St Tropez

Contrat de Rivière



Mot d'introduction

M. Marc-Etienne LANSADE,

Vice-Président délégué cours d'eau,

Maire de Cogolin

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

1. L'accompagnement de l'intercommunalité
2. Présentation du programme de formations
3. Le contexte réglementaire, les plans de désherbage et les méthodes alternatives
4. Les aides financières
5. Témoignage de la commune de Saint Christol lez Alès

12h30 – 14h30 Pause déjeuner

14h30 – 16h30 : DÉMONSTRATION DE MATÉRIEL ALTERNATIF

Agria, Auxiclean, Innovation et paysages, Oeliatec, Pellenc, Polet et Ripagreen

Désherbage thermique flamme, infra-rouge, air pulsé, eau chaude, vapeur

Désherbage mécanique, manuel, moteur thermique et électrique (fil, brosse, lames contrarotatives)

Matériaux perméables et plantes couvre-sols



Nos Cours d'eau

Gisèle et fleuves côtiers du golfe de St Tropez

Contrat de Rivière

➤ L'accompagnement de l'intercommunalité

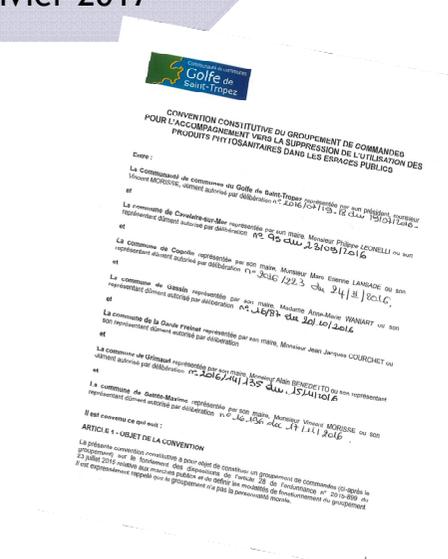
Marie-laure BERTHOMMÉ,

*Service cours d'eau, Communauté de communes
du golfe de Saint-Tropez*

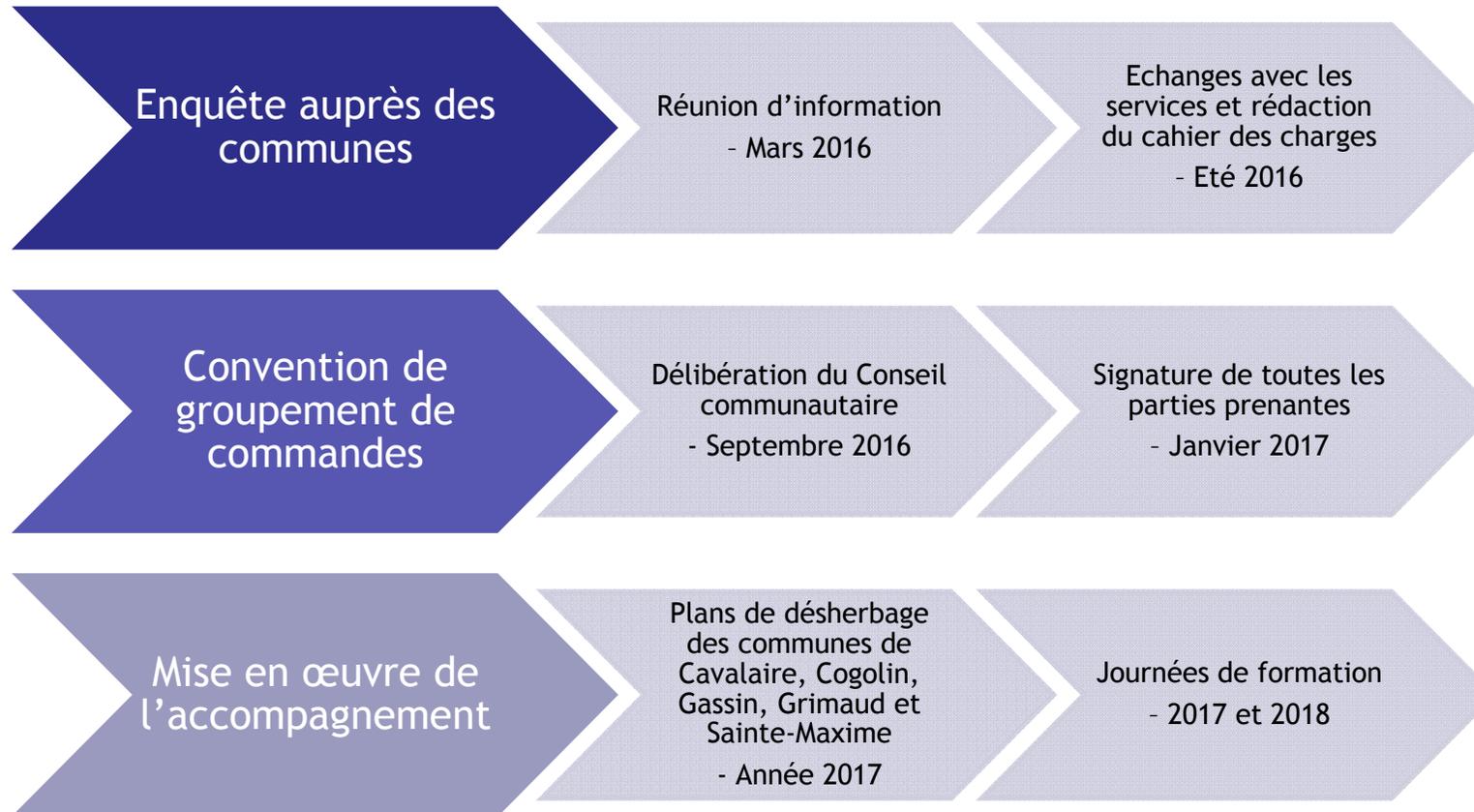
La mise en place d'un groupement de commandes



La mise en place d'un groupement de commandes



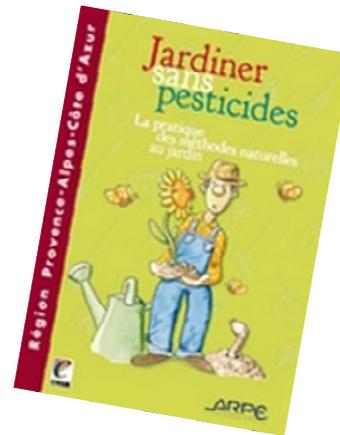
La mise en place d'un groupement de commandes



Des supports de communication à disposition

Relais de l'Agence Régionale Pour l'Environnement

- Distribution de 200 livrets « Jardiner sans pesticides »
- Exposition « Zéro pesticide dans nos villes et villages de PACA »



Des supports de communication à disposition

Panneaux de sensibilisation pour le changement de pratiques
(réservés aux 5 communes parties prenantes de la convention)

**Votre commune s'engage à entretenir cet espace
sans pesticide** pour préserver la santé de tous.

*Acceptons les herbes spontanées
ou désherbons autrement
et sans pesticide !*



Une réponse adaptée aux attentes des communes

En projet, restant à préciser :

- Dépliant d'informations à l'attention des associations de quartiers
- Conférence scientifique (Professeur Séralini)
- Livret « Le potager sans pesticide »

N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et suggestions !



Nos Cours d'eau

Gisèle et fleuves côtiers du golfe de St Tropez

Contrat de Rivière



Présentation Vert'Sens

Organisation des formations techniques

Benoit DUPUY, Vert'Sens

Profil



→ 1er J
Indépe
Coachi

→ Octo
enviro
Interve

→ 2011
Créatio

→ Licen
Amén



de Vie ;

rale)

des
lsace



► Collectivités

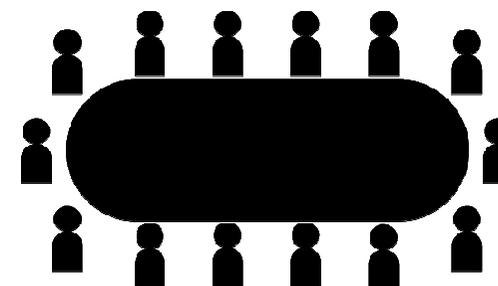
- *Plan de désherbage et de gestion différenciée (0 – 3 500 hab)*
- *Assistance à maîtrise d'ouvrage*
- *Formation des Elus et Agents techniques*
- *Accompagnement création des Jardins Secs, Partagés/Familiaux*
- *Assistance sur le choix des essences d'arbres et d'arbustes*
- *Atelier et conférence pédagogique auprès des administrés...*

► Particuliers

- *Coaching végétal – cours de jardinage*
- *Conseil en aménagement paysager*
- *Diagnostic phyto*
- *Jardin d'exposition*



- Un programme de formation sur 1 an
- 7 sessions de formation
- Des thématiques établies en fonction des besoins prioritaires
- 18 stagiaires par formation maximum
- Favoriser l'échange des pratiques sur le territoire



→ Formation : Sécurité et méthodes alternatives aux produits phytosanitaires

- 1 session courte d'une journée – novembre 2017
- 2 sessions de deux journées – octobre 2017 et février 2018

→ **Objectifs** : identifier le cadre réglementaire à l'utilisation des produits Phytosanitaires et identifier les pratiques alternatives de désherbage respectant l'environnement et la santé des agents et usagers,

→ **Format** : matinées théoriques et après-midi avec exercices pratiques et démonstration de matériels pour la formation approfondie



→ Formation : Paillage et plantes couvre-sols

- 1 session d'une journée – avril 2018

→ **Objectifs** : découvrir les différents paillages, les rôles d'un paillage, les plantes adaptées au paillage, intégrer les plantes couvre-sols dans les espaces verts

→ **Format** : matinée théorique et après-midi avec exercices pratiques et intervention possible d'un pépiniériste



→ Formation : Conception et gestion écologique des cimetières

- 3 sessions d'une journée – janvier, mars et mai 2018

→ **Objectifs** : analyser les spécificités des cimetières, comprendre les techniques de conception, s'inspirer des modèles nationaux et européens

→ **Format** : matinée théorique et après-midi avec exercices pratiques



→ Formation : Sécurité et méthodes alternatives aux produits phytosanitaires

- 1 session courte d'une journée – Jeudi 9 novembre 2017
- 2 sessions de deux journées – Lundi 02 et Mardi 03 octobre 2017 et Lundi 20 et Mardi 21 février 2018

→ Formation : Conception et gestion écologique des cimetières

- 3 sessions d'une journée – 16 janvier, 29 mars et 22 mai 2018

→ Formation : Paillage et plantes couvre-sols

- 1 session d'une journée – Mardi 17 avril 2018

Inscription obligatoire en ligne

(Maximum 3 représentants par commune et
par formation)



Nos Cours d'eau

Gisèle et fleuves côtiers du golfe de St Tropez

Contrat de Rivière

➤ **Le contexte réglementaire, les plans de
désherbage et les méthodes alternatives**

Alexandre DURAND, ENVILYS

Benoit DUPUY, Vert'Sens

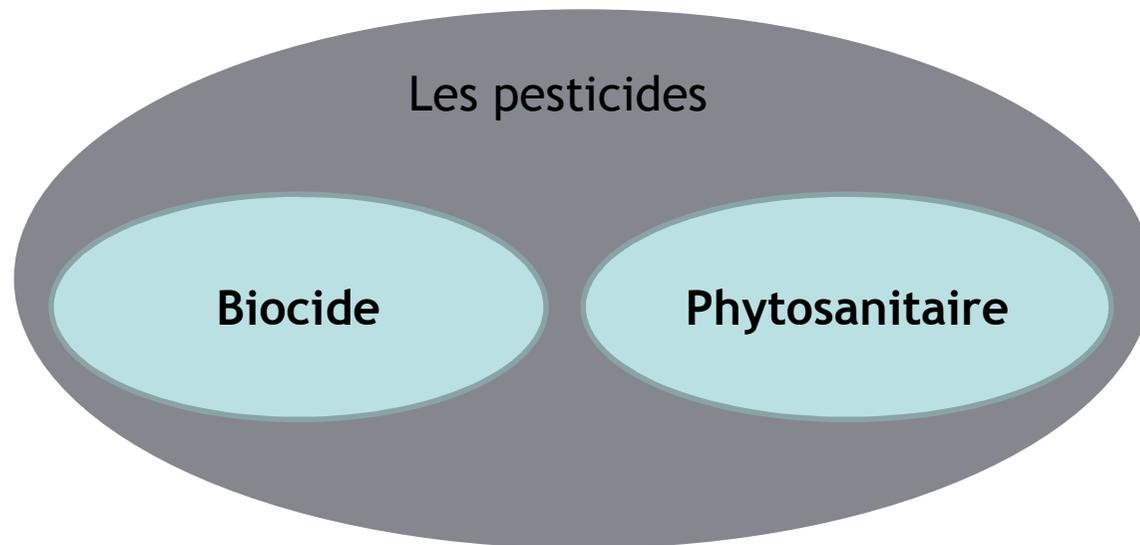
**envilys**

*Vert'Sens*

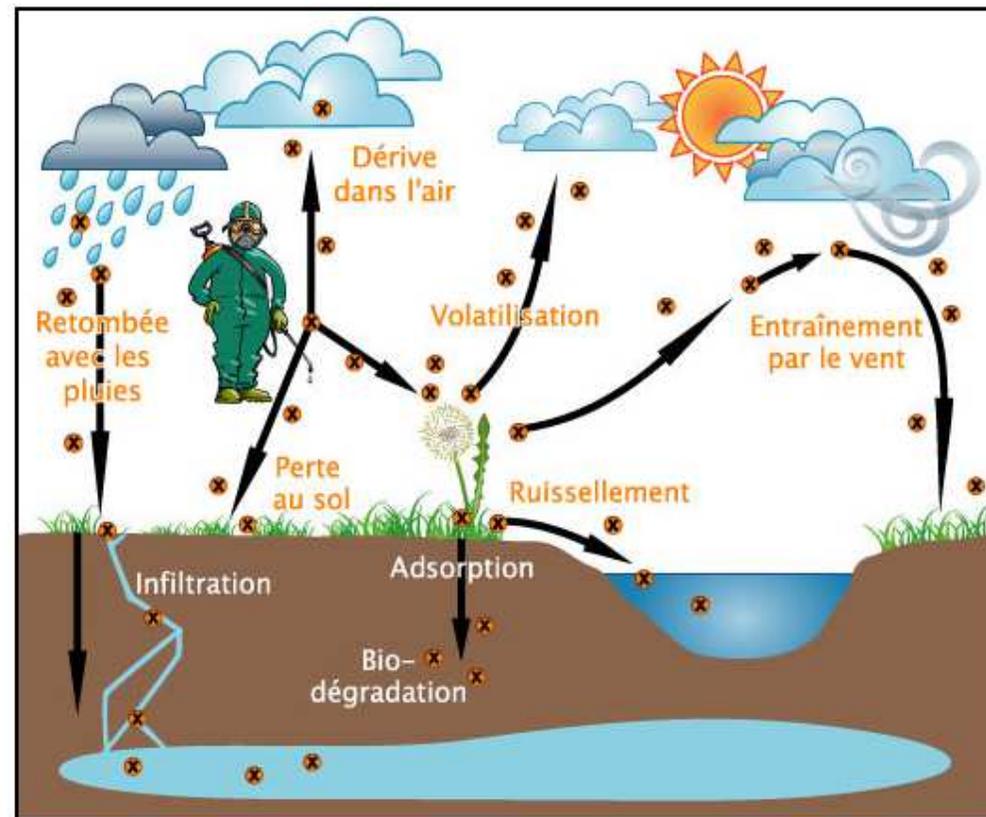
Qu'est ce qu'un produit phytosanitaire?



→ **Substances intentionnellement toxiques dont le but est de détruire ou de combattre des organismes considérés comme indésirables ou nuisibles dans le domaine végétal**

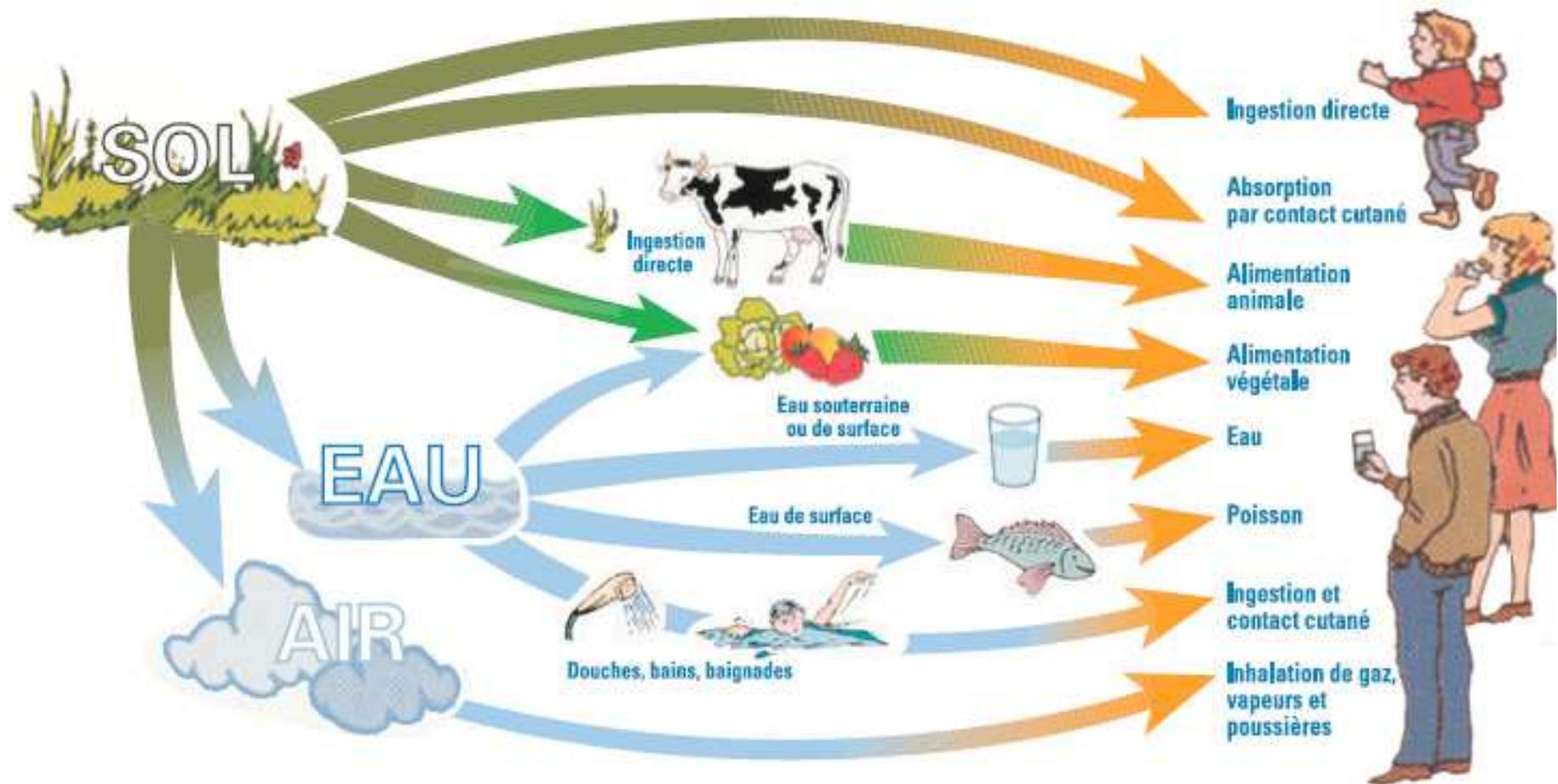


→ Les produits phytosanitaires de synthèse sont présents dans l'ensemble des compartiments de notre environnement;



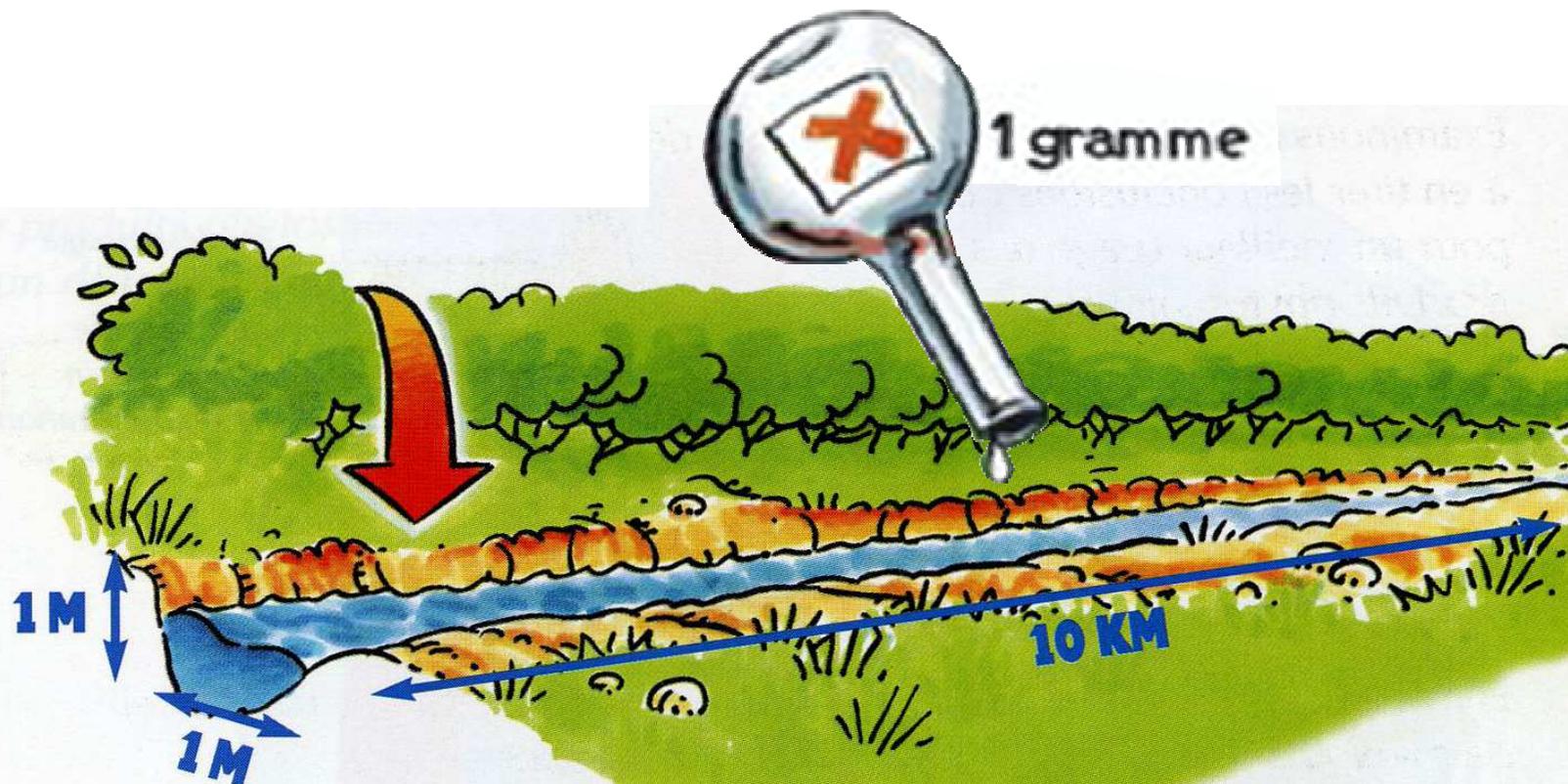
Source Loiret Nature Environnement

Les enjeux sanitaires et environnementaux



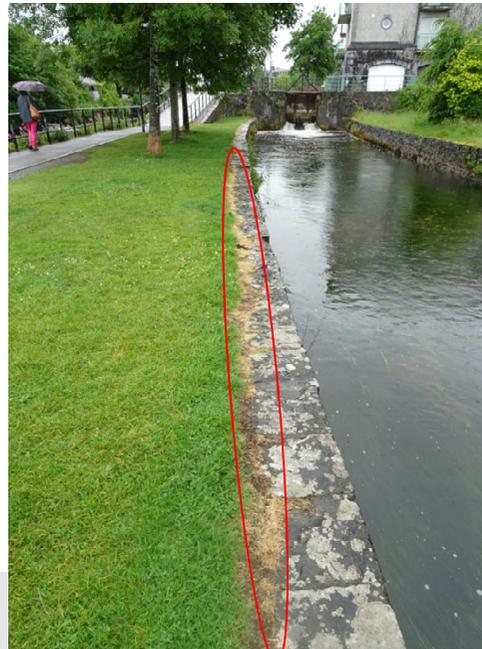
Les normes en vigueur pour l'eau potable :

La norme est la même pour tous les pesticides (Directive 80778 CEE) soit 0,1 microgramme par litre ($\mu\text{g}/\text{litre}$) par substance active*.



L'arrêté du 12 septembre 2006

- Application de la ZNT : 5, 20, 50 ou 100 m
- Mention figurant sur l'étiquette
- Points d'eau "": cours d'eau, plans d'eau, fossés et points d'eau permanents ou intermittents figurant en points, traits continus ou discontinus sur les cartes au 1/25 000 de l'Institut géographique national.



→ **L'arrêté du 04 mai 2017 vient renforcer la réglementation de la protection de l'eau par l'intermédiaire de l'article 4 : « Est interdite toute application directe de produit sur les éléments du réseau hydrographique. Ceux-ci comprennent notamment les points d'eau mentionnés à l'article 1, les bassins de rétention d'eaux pluviales, ainsi que les avaloirs, caniveaux et bouches d'égouts. »**



Site de stockage



Commune de :

ts phytosanitaires:

Nom du produit	Catégorie	Quantité initiale achetée	Stock restant avant utilisation	Date d'entrée (achat)	Date de sortie	Quantité sortie	Stock restant	Remarque / Observation	Signature
Verdys Gold	Herbicide	25L	20L	23/04/2017	10/05/2017	5L	15L	Prévoir commande	Bernard

Site de stockage



→ Les obligations

- Strictement réservé aux produits phytos
- Fermant à clef
- Aéré ou ventilé
- Local hors gel
- Installation électrique conforme et éclairage suffisant
- Sol étanche et capacité de rétention
- Stockage sur étagères étanches, lavables, et non oxydables
- Porte large (pente douce ou seuil), manœuvrable de l'intérieur
- Consignes de sécurité affichées
- Extincteur ABC à poudre
- Avoir un point d'eau à proximité

Substances dangereuses

LOCAL PHYTOSANITAIRE

Entrée interdite aux personnes extérieures

Interdiction de fumer

Numéros utiles

SAMU : 15 ou 112

POMPIERS : 18 ou 112

Phyt'attitude
Signalez-nous vos symptômes
N° Vert : 0 800 887 887
APPEL GRATUIT DEPUIS TOUT POSTE FIXE

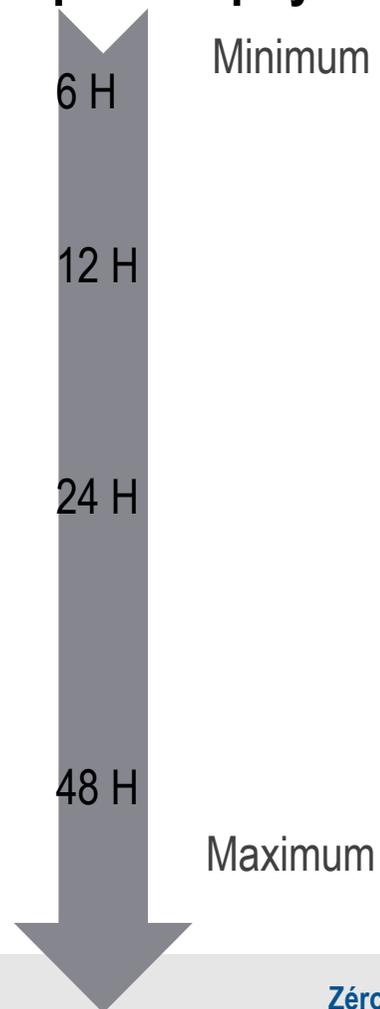
Syndicat Intercommunal
L'Adduction d'Eau Potable de la Forêt de Rambouillet



Application du délai de rentrée



→ « durée pendant laquelle il est interdit aux personnes de p... dans les lieux où a été appliqué un produit phytosanitaire »



Source : Letet Nature environnement

Obligation de balisage



- Depuis le 27 Juin 2011
- Au moins 24 h avant l'application
- Les zones de traitements doivent être délimitées par un balisage, et faire l'objet d'un affichage signalant l'interdiction d'accès à ces zones jusqu'à l'expiration des délais d'éviction du public (12h) ou de rentrée (jusqu'à 48h).



Votre mairie vous informe :

Afin de maintenir cet espace agréable et entretenu, nous allons effectuer dans cette zone un traitement avec un produit de protection des plantes homologué par le Ministère de l'Agriculture.



Le ___ / ___ / _____ à ___ H ___

Produit utilisé : _____

n°A.M.M. _____

Cette zone sera INTERDITE AU PUBLIC durant l'application et restera fermée _____ heures après le traitement.

art.6 - arrêté du 27 juin 2011

Une initiative  Bayer



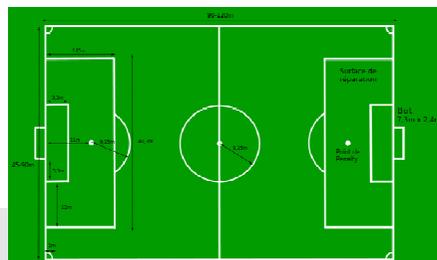
Interdiction de traitement 27.06.2011



- Etablissements scolaires
- Crèches, haltes-garderies, centre de loisirs
- Aires de jeux destinés aux enfants dans les parcs, jardins et espaces verts
- A moins de 50 m des bâtiments accueillant ou hébergeant des personnes vulnérables



- Parcs, jardins, espaces verts
- Terrains de sports et de loisirs ouverts au public



H 340, H 350, H 350i, H 360d/360f
(confère la FDS)
Explosifs, toxiques, très toxiques :
SAUF si le lieu peut être fermé
pendant au moins 12h après
traitement

Port des EPI



MATÉRIEL DE BASE

Porter des vêtements de protection adaptés au type de traitement.



Lunettes de protection
obligatoires pour manipuler les produits.



Masque à cartouche filtrante
(si l'étiquette du produit le précise)

Gants imperméables
aux produits chimiques



Bottes (recouvertes par la combinaison pour éviter la pénétration du produit dans les bottes).

Source : FORMAP - AFPP

La formation obligatoire



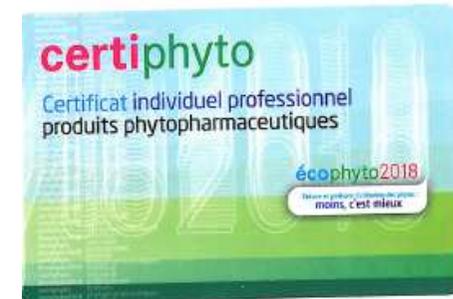
Le CERTIPHYTO :

Certificat Individuel à l'utilisation des produits phytosanitaires (naturel et chimique)

Obligatoire depuis le 26.11.2015



- Contexte réglementaire
 - Constat environnemental et sanitaire
 - Méthodes alternatives
-
- 2 jours de formations et Test / Test / Equivalence de diplôme
 - Validité 5 ans



<http://www.chlorofil.fr>

→ Lieux concernés :

« espaces verts, forêts, les voiries (dérogations admises) et lieux de promenade accessibles ou ouverts au publics »



→ La loi ne concerne pas :

Les organismes de quarantaine ; *Xylella fastidiosa*, Charançon Rouge, Chancre Coloré du Platane



→ La loi : Zoom sur la voirie
(accotements, fossés, trottoirs
dépendances)

→ Dérogations admises par la loi
uniquement :

- Dans des zones étroites ou difficile d'accès
(terre-plein centraux, bretelles, échangeurs)
- En cas de risque accru pour les agents

→ La voirie reste donc très largement
soumise à cette réglementation. En effet
il s'agit de dérogation qui ne concerne
que de petite portion de la voirie.



Le « zéro phyto » : Une opportunité technique pour mettre en place le savoir végétal de demain!



→ Société conseils Indépendante en Agriculture et Environnement

→ 75 plans de désherbage et de gestion différenciée :

- Nîmes, Agde, Canet en Roussillon, Vallauris, Salon de Provence....

→ Accompagnement de VNF direction Sud Ouest

- Plan de désherbage et plan d'entretien du canal du Midi et du canal latéral à la Garonne (400 Km et plus de 100 ouvrages d'art)

→ Accompagnement SNCF exploitation

- Plan de désherbage du réseau ferré Gard, Hérault, Aude, Pyrénées Orientales (3000km)

→ Pourquoi désherber ?

- La sécurité = la végétation gêne la visibilité ou le passage
- L'esthétisme = la végétation spontanée n'est pas acceptée dans certains lieux
- La demande = la végétation spontanée est associée à une absence d'entretien et n'est souvent pas acceptée par la population



La mise en œuvre d'un plan de désherbage



- Désherber sans produits chimiques prendra plus de temps pour un résultat équivalent
- Les moyens humains et matériels sont limités
- La végétation spontanée trouve sans place dans certains lieux et participe à la biodiversité
- Il est essentiel d'informer la population



→ Les techniques préventives sont à privilégier

- Sur les espaces verts les orientations paysagères doivent être définies et les prescriptions établies



En fonction des typologies des espaces :
accompagnement de voiries, massifs,
bâtiments publics, plage...

Avec des exigences techniques :
Apport de terre, fertilisation, paillage,
choix des espèces, période de plantation,
arrosage...

→ Les techniques préventives sont à privilégier

- Sur les espaces verts les orientations paysagères doivent être définies et les prescriptions établies



Le paillage organique se décompose en apportant de la matière organique au sol



Le paillage minéral propose un aspect soigné et reste bien en place

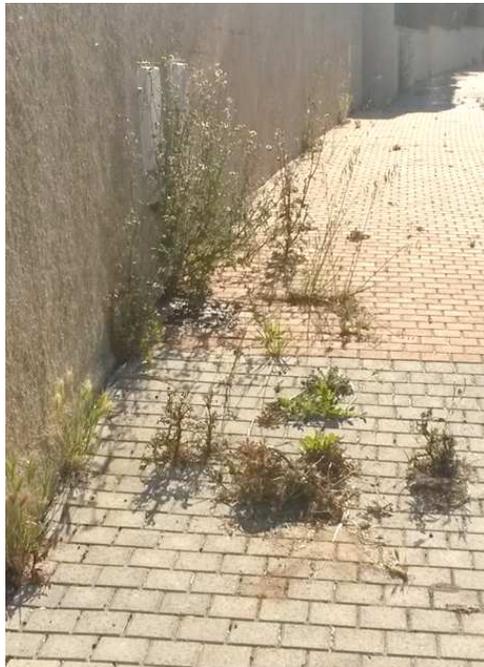


Les bâches synthétiques sont généralement utilisées à la plantation. Elles peuvent être recouvertes de paillis.

La conception est une étape clef

→ Les techniques préventives sont à privilégier

- Sur la voirie, l'état des revêtement et les discontinuités favorisent le développement de la végétation et le balayage mécanique est souvent difficile...



La conception est une étape clef

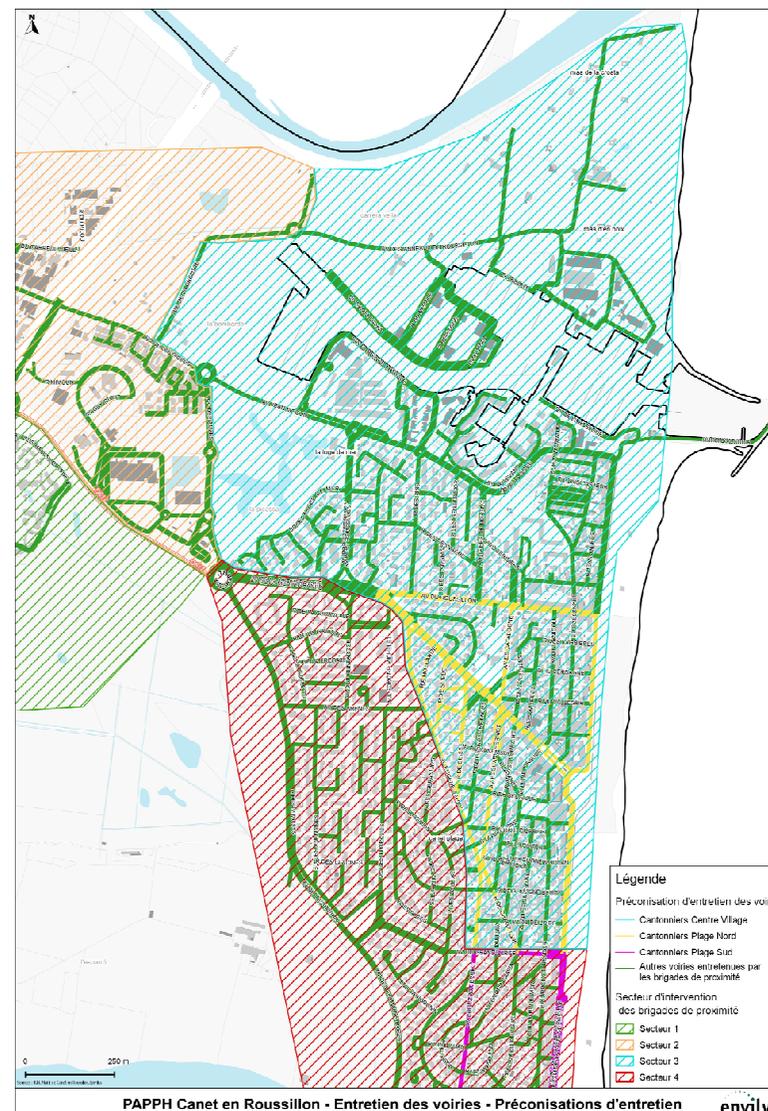
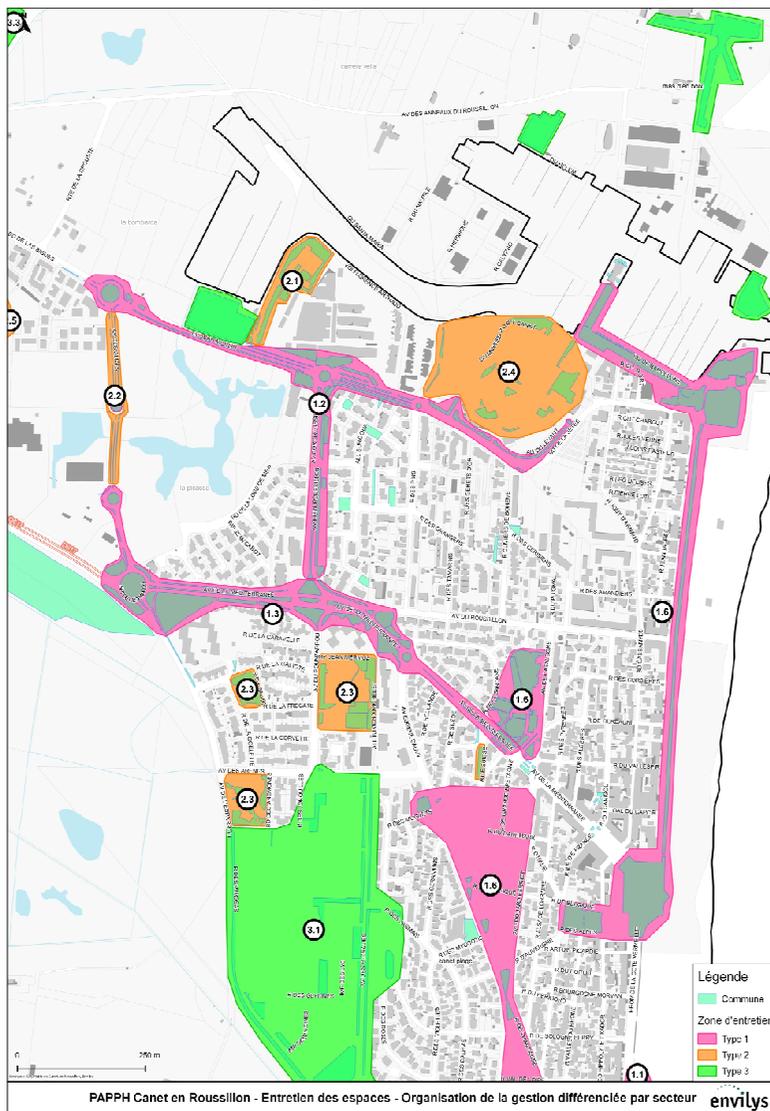
→ Les techniques préventives sont à privilégier

- Sur la voirie, l'état des revêtement et les discontinuités favorisent le développement de la végétation et le balayage mécanique est souvent difficile...

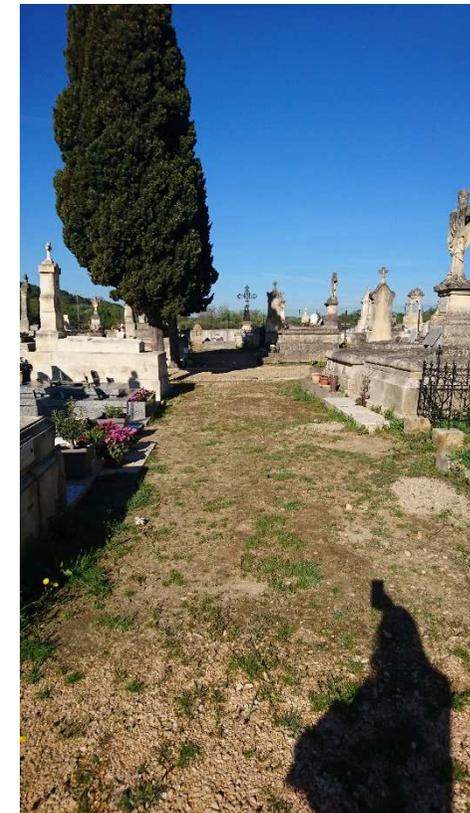


- Il faut définir des niveaux de priorité à la fois sur les espaces verts et la voirie, c'est le principe de la gestion différenciée
- Cela va conditionner la fréquence de passage que les services sont en mesure de tenir et donc le niveau de maîtrise de la végétation
- Il est nécessaire de conjuguer l'action Propreté / voirie / espaces verts pour une meilleure efficacité

L'organisation est indispensable



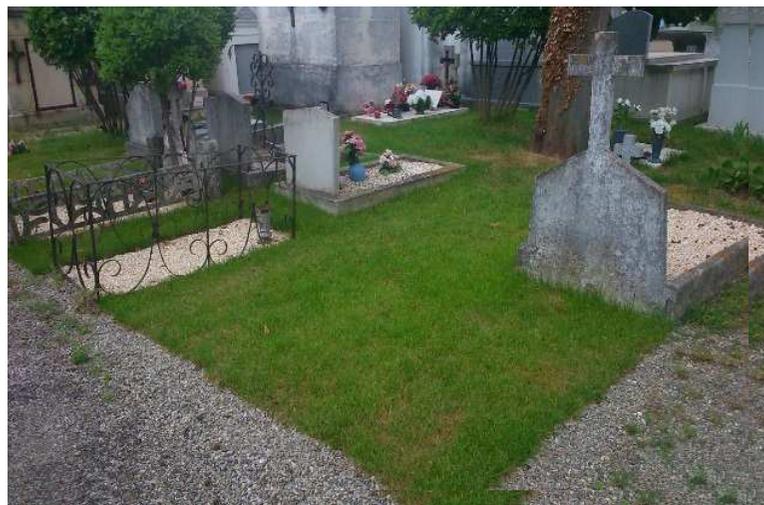
→ Les Cimetières majoritairement minéralisés avec des revêtements plus ou moins dégradés et parfois avec simplement des couches successives de graviers



→ La reprise des revêtements est indispensable pour un passage en « 0 » phyto avec des moyens humains raisonnable...



→ La végétalisation est une autre solution



Les techniques alternatives

→ Le thermique : Flamme / infra-rouge / air pulsé / vapeur....

- Le principe est de réaliser un choc thermique pour que les cellules de plantes éclatent et provoquent le dessèchement de la partie aérienne.



→ Le thermique : Flamme / infra-rouge / air pulsé / vapeur....

- Le principe est de réaliser un choc thermique pour que les cellules de plantes éclatent et provoquent le dessèchement de la partie aérienne.



→ Le mécanique : fil / coupe bordure / lame contrarotative....



Les techniques alternatives

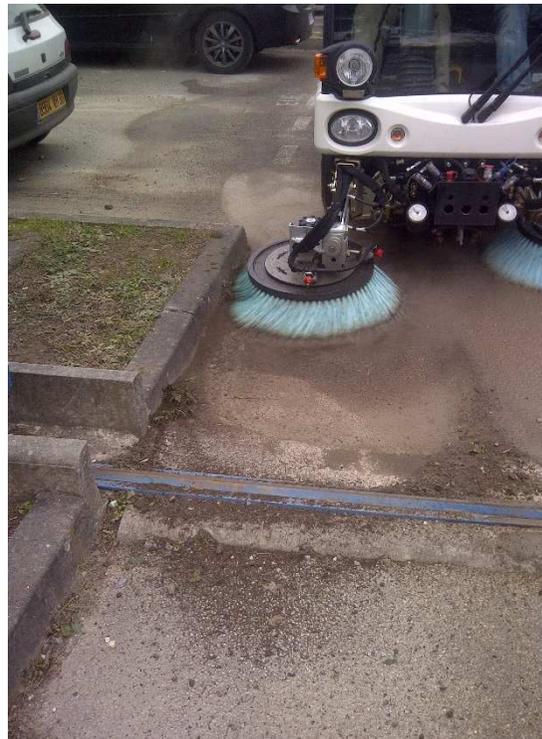
→ Le mécanique : griffes / disques / dents...



Les techniques alternatives « complémentaires »



→ Broyeur de végétaux / souffleurs / balayage



Conclusions : les clefs du succès

- La mise en place de priorités (critères propres à chaque commune)
- Une organisation cohérente avec les priorités
- Les moyens adéquats pour l'entretien (humains et matériel)
- Une exigence forte sur la conception
- Une information et une communication vers les publics





Nos Cours d'eau

Gisèle et fleuves côtiers du golfe de St Tropez

Contrat de Rivière

➤ Les aides financières

Ludovic LATON,

Agence de l'eau



Aides financières Agence de l'EAU RMC

- Plan de désherbage aide à hauteur de 80 %
- Communication aide à hauteur de 80 % avec plafond de 10 K€ d'aide par outils
- Au solde du plan de désherbage, aide possible du matériel alternatif jusqu'à 80%

- Débroussailleuse,
- Réciprocateur,
- Bineuse,
- Pioche électrique,
- Motobineuse,
- Bruleur thermique à chaleur pulsée,
- Désherbeur mécanique,
- Brosses spécifiques désherbage pour porte-outils/balayeuses;
- ...

- Cas particuliers aide à 40 %:

- Broyeur, double objectifs : réduction des déchets (l'agence n'y va pas) et utilisation de paillage, économie d'eau et lutte contre l'enherbement



Nos Cours d'eau

Gisèle et fleuves côtiers du golfe de St Tropez

Contrat de Rivière



Luc TRAVIER, *Directeur des services techniques, Saint Christol lez Alès / Concepteur paysagiste Decoformat*



Saint Christol les Alès

→ Gard, Agglomération d'Alès, 7000 Habitants

→ Plan de désherbage et de gestion différenciée réalisé en 2011

→ « 0 » Phyto total depuis 2013



MERCI DE VOTRE ATTENTION

→ Démonstration de matériels alternatifs à 14h30

